



Département de la Haute-Saône
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE
DOCUMENT DE CONCERTATION
(reprise de la concertation suite à l'avis des services et des personnes publiques associées)
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
 Commune de FROTEY LES LURE
 Document graphique
 Centre de la commune au 1/2 000 ème
 Plan en date du 03 avril 2017

Pièce n° 4.3.6
 Révisions, modifications et mises à jour
 Arrêté par délibération du Conseil Communautaire
 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 1, passage Jean-Denis - 70300 VESOUL
 Tél. : 03 84 24 44 44 - Fax : 03 84 24 44 44
 Agence de Services
 Tél. : 03 81 85 53 53 - info@iad39.com

0 20 m 40 m 100 m
 "Origine cadastre (C) - 2007" - Copie de l'Etat révisée - 2012
 Plan local d'urbanisme approuvé en avril 2016

Légende

- - - Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.
ZONES URBAINES
 U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
 UL Zone urbaine à vocation de loisirs.
 UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.
ZONES A URBANISER
 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
 1AU.1.2 Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).
ZONES AGRICOLES
 A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agricole, biologique ou économique des terres agricoles.
 Ai Secteur de la zone A soumis à des risques d'inondations.
 An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
 Ani Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques) et soumis à des risques d'inondations.
ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
 N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 Ni Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondations.
 NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.

- - - - - Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
 [Orange box] Exploitations agricoles.
 [Orange star] ICPE soumis à autorisation (pour information)
 [Blue box with number] Emplacements réservés et numéro d'opération.
 [Red dot] Secteurs concernés par des risques et nuisances
 [Red dot] Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...)
 [Blue box with star] Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger
 [Blue line] Cours d'eau, plans d'eau.
 [Green box with star] Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
6.1	Placette de retournement	Commune	394 m²
6.2	Accès à la zone 1AU	Commune	376 m²
6.3	Chemin d'accès ?	Commune	829 m²
6.4	Accès parcelles agricoles	Commune	397 m²
6.5	Placette de retournement	Commune	308 m²
6.6	Accès à la zone 1AU	Commune	101 m²
6.7	Accès à la zone 1AU	Commune	1484 m²
6.8	Accès à la zone 1AU	Commune	217 m²